

**Compléments au dossier d'enregistrement ICPE  
de la SAS Biogaz 60 du Pays de Bray  
relatifs aux capacités financières du projet en vue d'une  
consultation du public**

## 1. Objet de la présente note

La présente note a pour objectif de compléter et confirmer les informations relatives aux capacités financières de la SAS Biogaz 60 du Pays de Bray dans le cadre de son projet d'unité de méthanisation en vue d'une nouvelle consultation du public conformément au jugement du Tribunal Administratif d'Amiens du 4 avril 2024 sur le recours contre l'arrêté d'enregistrement d'exploiter de la part de l'association ACIMA.

La présente note exposera tout d'abord les investissements envisagés, qui tiennent compte notamment des actualisations de prix subies par la SAS du fait du recours contentieux,.

## 2. Investissements

Décomposition des investissements à jour au 17 avril 2024 :

	Montant HT
Lot Process Méthanisation	3 371 623€
Lot Génie Civil cuves circulaires	1 568 854€
Lot épuration du gaz	2 311 000€
Lot VRD et Génie Civil droit	2 946 005€
Réalisation du tourne à gauche	312 879€
Lot électricité générale	210 000€
Lot Bâtiments	750 000€
Lot espaces verts et clôtures	148 000€
Groupe électrogène	20 000€
Raccordement GRDF	230 000€
Autres raccordements (télécom, ENEDIS, eau)	65 000€
Pont bascule + périphériques	49 000€
Provision aléas	500 000€
Achat foncier	300 000€
Frais d'études	786 886€
<b>TOTAL</b>	<b>13 569 247€</b>

Le montant total des investissements s'élève à **13 569 247€** hors taxes.

L'évolution du montant de l'investissement par rapport aux capacités financières présentées dans le dossier ICPE déposé en 2022 s'explique par :

- La réalisation d'un tourne à gauche pour 312 879€, qui n'était pas chiffré dans le dossier déposé initialement;
- La réalisation d'une zone de rétention en capacité de retenir l'intégralité du volume des cuves comme préconisé par l'hydrogéologue agréé et qui n'était pas chiffré dans le dossier déposé initialement;
- L'augmentation de l'enveloppe « Frais d'études » liée à la fois aux études complémentaires réalisées pour étayer le dossier ICPE et également liée au retard pris vis-à-vis du calendrier initialement envisagé au dépôt du dossier qui entraîne une augmentation des prestations d'accompagnement des assistants maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre notamment;
- Le chiffrage définitif des différents lots avec actualisation des coûts dans un contexte de forte inflation ces dernières années que la SAS a subi en raison du retard causé par le recours.
- L'augmentation de la provision aléas (de 150 à 500k€) pour sécuriser le financement dans ce contexte inflationniste.

### 3. Besoin en fonds de roulement

Ci-dessous le tableau des différents besoins en trésorerie lors des premiers mois de fonctionnement avant la mise en service et le premier chiffre d'affaires lié à la vente de biométhane :

Poste de dépense	Montant HT
<b>Achat intrants</b>	89 888 €
<b>Achat digestat ensemencement</b>	42 000 €
<b>Conso élec 3 mois mise en service</b>	105 312 €
<b>Assurance</b>	35 000 €
<b>1er loyer majoré chargeuse</b>	47 800 €
<b>Frais bancaires</b>	60 000€
<b>Intérêts intercalaires</b>	420 000 €
<b>Total</b>	<b>800 000 €</b>

### 4. Plan de financement

	Emplois	Ressources
<i>Investissements (CAPEX)</i>	13 500 000 €	
<i>Besoin en fonds de roulement (BFR)</i>	800 000 €	

<i>Capital social SAS</i>		1 560 300 €
<i>BPI CAPEX</i>		700 000 €
<i>BPI BFR</i>		300 000 €
<i>Financement bancaire</i>		10 600 000 €
<i>Financement bancaire BFR</i>		500 000€
<i>Apports des groupes fondateurs</i>		639 700 €
<i>Total</i>	14 300 000€	14 300 000 €

Le capital social versé de la SAS Biogaz 60 du Pays de Bray est aujourd'hui de **1 560 300€**.

La SAS Biogaz 60 du Pays de Bray sollicite un prêt de **10 600 000 €** auprès d'organismes bancaires afin de clôturer le plan de financement. Une lettre d'accord de principe d'un organisme bancaire sur la base de ces éléments est présentée en **annexe 1**.

La SAS Biogaz 60 du Pays de Bray sollicite par ailleurs un prêt court terme de **500 000€** pour financer le BFR. Une lettre d'accord de principe d'un organisme bancaire sur la base de ces éléments est présentée en **annexe 1**.

Un prêt **BPI** de **1M€** dédié à la méthanisation est sollicité conjointement au prêt bancaire. Ce prêt servira pour partie (700 000€) à financer les investissements et pour partie (300 000€) à financer le besoin en fonds de roulement. Une lettre d'accord de principe de la BPI sur la base de ces éléments est présentée en **annexe 2**.

Un apport complémentaire de **640 000€** en comptes courants associés a été effectué pour boucler le financement. Voir l'attestation de cet apport en **annexe 3**.

## 5. Charges opérationnelles et chiffre d'affaires vente biométhane

Les charges prévisionnelles annuelles de la SAS en exploitation sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Charges opérationnelles	
Consommables	561 259 €
Frais généraux	287 638 €
Maintenance	313 943 €
Services	571 250 €
Achat d'intrants	970 302€
<b>Total</b>	<b>2 704 392 €</b>

Les consommables sont principalement :

- l'achat d'énergie (électricité, et fuel pour les engins de manutention)
- l'achat et le retraitement de charbon actif pour le traitement de l'H2S
- l'achat de de bâches de silos

Les frais généraux sont principalement constitués de :

- Main d'œuvre d'exploitation
- Assurances
- Frais bancaires
- Logiciel métier, forfaits, cotisations

Les frais de maintenance sont principalement constitués de :

- Contrats de maintenance des lots méthanisation et épuration
- Location de la chargeuse
- Location du poste GRDF
- Analyses gaz obligatoires
- Contrôles et analyses réglementaires

Les frais de service sont principalement constitués de :

- Frais de transport du digestat
- Frais de l'ensilage des intrants stockés en silos

L'usage futur du site en cas de l'arrêt de l'activité étant une activité agricole type utilisation des ouvrages béton pour du stockage de céréales par exemple, il n'est pas nécessaire de considérer un provisionnement pour un démantèlement du site.

La seule recette considérée pour la SAS Biogaz 60 du Pays de Bray est la vente de biométhane.

Un contrat a été signé avec la société SAVE le 19 décembre 2019 sur la base des tarifs de l'arrêté du 23 novembre 2011.

Ce contrat porte sur un débit d'injection de 400Nm<sup>3</sup>/h de biométhane.

Il est indexé semestriellement au 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Ci-dessous le prix de vente en vigueur du 01/01/24 au 30/06/24.

Composantes du tarif de vente		
Tarif de Base	85,66	€/MWh PCS
<b>Garantie d'origine - Timbre injection</b>	1,5	€/MWh PCS
Timbre injection	-0,4	€/MWh PCS
<b>Prime intrants</b>	26,77	€/MWh PCS
<b>Total</b>	<b>113,53</b>	<b>€/MWh PCS</b>

La production et la vente de 400Nm<sup>3</sup>/h pendant les 8760h d'une année produit un chiffre d'affaires de **4 296 338€** avec un PCS du biométhane à 10,8kWh/Nm<sup>3</sup>.

## 6. Conclusion

Compte tenu de l'amortissement des investissements présentés ci-dessus, des produits (vente de biométhane) et des charges d'exploitations prévues, le projet a un Taux de Rendement Interne de 8,2% et un Temps de Retour Brut de 9 ans.

Le projet est donc soutenable économiquement.

Pour preuve, les différents organismes financiers sollicités sont favorables au financement de ce projet (voir les attestations en annexe).

## 7. Annexes

### Annexe 1 : Accord de financement de CA Brie Picardie CAPEX (10,6M€) et BFR (500k€)



**Direction des crédits**  
Financements de l'Agriculture

**SAS BIOGAZ 60 DU PAYS DE BRAY**  
**50 RUE ALFRED KASTLER**  
**60 600 FITZ JAMES**

**Amiens, le 19 avril 2024**

**Objet : Financement d'une unité de méthanisation par injection à Auneuil par la SAS BIOGAZ 60 DU PAYS DE BRAY**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir consultés pour le financement de votre projet d'installation et de construction d'une unité de méthanisation (injection) à Auneuil.

Nous avons le plaisir de vous confirmer que notre Conseil d'administration a validé notre accompagnement le 26 Mars 2024.

**OBJET : Financement de la construction d'un méthaniseur, injection de gaz après épuration**

- Montant investissement (hors taxes) : Treize millions cinq cent mille euros (13 500 000 €)
- Subventions et autofinancement : deux millions deux cent mille euros (2 200 000 €)  
Dont apport en capital de la SAS BIOGAZ 60 DU PAYS DE BRAY : Un million cinq cent soixante mille euros (1 560 000 €)
- Montant du financement bancaire : dix millions six cent mille euros (10 600 000 €)
- Financement du fonds de roulement sous forme de MLT : Cinq cent mille euros (500 000 €)

En complément de ce financement il faudra contacter la BPI Hauts de France afin de réaliser un prêt moyen terme complémentaire de un million euros - 1 000 000 € - (700 000€ d'investissement et 300 000€ de fonds de roulement) dont l'acceptation leur appartient.

L'accord de financement reste à valider définitivement par nos soins en fonction de :

- L'accord du PC,
- L'accord de l'ICPE,
- La fourniture des assurances RC,
- La fourniture du contrat de construction,
- La fourniture des garanties sollicitées,
- L'acceptation de votre part des conditions générales et particulières des contrats de crédits.

Les taux d'intérêt seront définis en fonction des conditions de marché lors de la mise en place des crédits.

Cet accord est valable jusqu'au 31 Décembre 2024.

Restant à votre disposition pour tout renseignement, nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Hervé VANDIERENDONCK  
Responsable du marché de l'Agriculture

**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE**

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Société de courtage d'assurances.  
Siège Social : 500 rue Saint-Fuscion 80095 AMIENS CEDEX 3 - Service Clients : N° CRISTAL 0 969 323 369 (appel non surtaxé)  
N° 487 625 436 RCS Amiens - Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le N° 07 022 607. SWIFT : AGRIFRPP87  
Site internet : [www.ca.briepicardie.fr](http://www.ca.briepicardie.fr) (coût selon opérateur).

16/24 77 06 - 02/2023

Annexe 2 : Accord de financement BPI prêt méthanisation 1M€



#C101  
176808-2

Bpifrance  
DL COMPIEGNE  
BATIMENT MILLENIUM II  
RUE IRENE JOLIOT CURIE  
60610 LACROIX SAINT OUEN

BIOGAZ 60 DU PAYS DE BRAY  
Monsieur JULIEN BREEMEERSCH  
50 RUE AFRED KASTLER  
60600 FITZ JAMES

Référence : 4098767/1 CP#5816035  
Affaire suivie par : KEVIN ZINGOULA  
- kevin.zingoula@bpifrance.fr

LACROIX SAINT OUEN, le 29/05/2024

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire part de l'accord de Bpifrance pour participer à la réalisation de votre programme d'investissement décrit ci-après :

**RENFORCEMENT DE STRUCTURE FINANCIERE**

Cet accord concerne les interventions suivantes :

---

**PRET METHANISATION ADEME**

Objet :  
RENFORCEMENT DE STRUCTURE FINANCIERE

- Montant HT de l'investissement : 14 300 000 euros
- Emprunteur : BIOGAZ 60 DU PAYS DE BRAY
- Montant de notre financement : 1 000 000 euros
- Durée : 12 ans
- Taux fixe : 4,69 % l'an
- Remboursement : 40 versements trimestriels à terme échu après une période de différé de 24 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus.
- Type d'amortissement : Linéaire
- Frais de dossier\* : 4 000 euros

Annexe 3 : Attestation bancaire d'apport de 640 000€ en comptes courants associés



CAE BEAUVAIS  
PAE DU HAUT VILLE  
1 AVENUE DU BEAUVAISIS  
60000 BEAUVAIS

Attestation de dépôt

Le soussigné,

Monsieur MORVILLERS Romain agissant en qualité de responsable de l'Agence CAE de BEAUVAIS et dépendant de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, Société Coopérative à personnel et capital variables régie par le livre V du Code Monétaire et Financier, dont le siège est à AMIENS 80000, 500 rue Saint-Fuscien, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amiens, sous le numéro 487 625 436,

Atteste par la présente que ladite Caisse Régionale détient sous le compte 97540946640 ouvert au nom de la S.A.S. BIOGAZ 60 DU PAYS DE BRAY dont le siège social est situé au 50 RUE ALFRED KASTLER 60600 FITZ JAMES, une somme de 640 000 € (six cent quarante mille euros).

La somme est versée à concurrence de :

- 640 000 € (six cent quarante mille euros)

Le présent certificat est fait et délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à BEAUVAIS

Le 15 mai 2024

ROMAIN MORVILLERS  
Le Directeur d'agence

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Morvillers', written over a horizontal line.